

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02314

Numéro SIREN : 752 482 810

Nom ou dénomination : 16 INTERIM SUBSTITUTE RH

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003714

16 INTERIM SUBSTITUTE RH
Société par actions simplifiée au capital de 9 000 euros
Siège social : Centre commercial du Perget - Immeuble Agora –
2-4 avenue André-Marie Ampère, 31770 COLOMIERS
752 482 810 RCS TOULOUSE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 10 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 10 février,
A 14 heures 30,
Au Cabinet Juridique Couturier – C.J.C. – Société d'Avocats sis Central Parc II Bat B 1^{er} étage, 9
Avenue Parmentier 31200 TOULOUSE,

La société SUBSTITUTE FINANCE, Société par actions simplifiée au capital de 148 950 euros, ayant son siège social Centre commercial du Perget - Immeuble AGORA - 2-4 Avenue André-Marie Ampère, 31770 COLOMIERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 802 985 457, représentée par son Président, Monsieur Laurent BRENNAN,

Associée unique de la société 16 INTERIM SUBSTITUTE RH,

En présence de Monsieur Laurent BRENNAN, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Laurent BRENNAN, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 août 2022 et le rapport de gestion du Président ont été adressés le 31 janvier 2023 à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

[...]

- Renouvellement du mandat du Président,

[...]

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de l'expiration du mandat de Président de Monsieur Laurent BRENNAN, décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de trois années expirant à l'issue de la décision de l'associée unique devant statuer dans l'année 2026 sur les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 août 2025.

[...]

SEPTIEME ET DERNIERE DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Extrait certifié conforme à l'original
Le Président
Monsieur Laurent BRENNAN

